Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_262-DE

Délibération n° 2026.262

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.262 - Administration Générale - Accueil et habitat des gens du voyage - Convention d'occupation de terrain aménagé, tarif et règlement intérieur

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_262-DE

Fougères Agglomération **2026.262**

2026.262 - Administration Générale - Accueil et habitat des gens du voyage - Convention d'occupation de terrain aménagé, tarif et règlement intérieur

Avec l'accompagnement de l'AGV35, Fougères Agglomération cherche à améliorer la situation de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage sur le territoire, en particulier en ce qui concerne les trois familles historiques et sédentarisées.

Pour ces dernières, installées depuis plus d'un an dans des conditions précaires à proximité du siège de Fougères Agglomération, il a été prévu l'aménagement de terrains permettant d'accueillir chaque famille dans de meilleures conditions en termes d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

Courant septembre, une première famille a été installée sur l'ancienne aire d'accueil de Paron qui a fait l'objet de travaux et d'aménagements (notamment le nettoyage complet du terrain, les différents branchements nécessaires pour l'alimentation en eau et électricité et la pose d'un bloc sanitaire).

Fougères Agglomération procède actuellement à l'aménagement d'un second terrain pour une autre famille en attente d'installation. Il s'agit de l'emprise foncière de l'ancienne déchetterie, située sur Colbert à Fougères, et pour laquelle Fougères Agglomération a signé une convention d'occupation temporaire avec le SMICTOM (délibération n° 2026-185 du 6 juillet 2026).
Ce deuxième terrain devrait être opérationnel d'ici la fin octobre.

Afin d'encadrer ces installations, il est proposé de signer avec chaque ménage une convention d'occupation ainsi que le règlement intérieur du terrain aménagé (documents ci-annexés).

Chaque famille aura à s'acquitter du forfait de 25 € par semaine et par ménage (ou au choix, 100 € par mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes du modèle de convention d'occupation que Fougères Agglomération signera avec chaque ménage accueilli sur les terrains aménagés et référencés par l'AGV35.
- **D'APPROUVER** les termes du règlement intérieur, annexe de la convention précitée, destiné à encadrer l'occupation par les familles des terrains aménagés.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le conseiller délégué à signer cette convention, ce règlement intérieur ainsi que tout document se rapportant à l'accueil des ménages de gens du voyage sur les terrains aménagés et référencés.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET